

La Haye, 30 novembre 1976

420 C

GROUPE DU PORTE-PAROLE

LIBRARY

Le CONSEIL EUROPEEN a rendu public à 15h, 30
à l'occasion d'une conférence de presse conjointe de M. Den Uyl
et de M. Ortoli, les textes ci-joints :

1) LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LA COMMUNAUTE

(Communication de la Commission)

1. La situation économique de la plupart des Etats membres ne s'est plus amélioré depuis quelques mois :
 - L'atténuation de certains facteurs exceptionnels (tels que la reconstitution des stocks), la lente expansion de la consommation privée, ainsi que la faiblesse persistante de la demande d'investissement, ont entraîné, hormis quelques secteurs, un relentissement de la production industrielle.
 - Depuis l'été, la balance des paiements des pays déficitaires s'est détériorée dans une mesure sensible, sous l'influence de facteurs saisonniers et de la dépréciation de certaines monnaies.
 - Par la suite de la stagnation de la production, la résorption conjoncturelle du chômage n'a plus guère marqué de progrès; le nombre de chômeurs a même recommencé d'augmenter dans quelques Etats membres.
 - Le rythme de l'inflation s'est de nouveau accéléré dans plusieurs Etats membres.
2. L'affaiblissement de la conjoncture touche la quasi-totalité des pays industrialisés. Il s'accompagne d'un ralentissement notable de l'expansion en volume du commerce mondial. Un relèvement éventuel du prix du pétrole pourrait accentuer la détérioration de la situation économique au niveau mondial et compromettre sérieusement la poursuite de l'essor conjoncturel dans les pays industrialisés.
3. Face à cette situation, dans tous les Etats membres, l'opinion s'est renforcée que seule une stabilité des prix plus prononcée et généralisée peut assurer, à long terme, une croissance économique durable, la régression du chômage et une évolution plus ordonnée des changes.
4. La cohésion de la Communauté reste cependant menacée. Les disparités d'évolution des prix, des coûts et des balances de paiements persistent. Les modifications intervenues dans les relations de change créent de nouvelles diversités de situation entre les Etats membres dans la lutte qu'ils mènent contre la hausse des prix et des coûts. Les dangers qui résultent pour la Communauté de la permanence de ces disparités ne peuvent être surmontés que par un renforcement de la solidarité entre les Etats membres.
5. La réalisation des objectifs pour l'année 1977, tels qu'ils ont été fixés par le Conseil lors de sa session du 22 novembre 1976 (1), est subordonnée aux conditions suivantes :
 - que les facteurs positifs prédominent en général et surtout que l'expansion du commerce mondial se poursuive sans être entravée par des mesures protectionnistes ;
 - que de nouveaux efforts soient entrepris pour coordonner, au niveau international comme au niveau communautaire, la politique conjoncturelle et l'action de stabilisation;
 - que, dans le cadre d'une collaboration avec les partenaires sociaux, dans les Etats membres et à l'échelon de la Communauté, il soit tenu compte, dans des futures négociations salariales, des possibilités macro-économiques. Le dialogue avec les partenaires sociaux, recommandé par le Conseil européen lors de sa dernière session, devra être poursuivi;
 - que le prix du pétrole n'augmente plus ou ne subisse qu'une hausse modérée.

(1) Rapport annuel sur la situation économique de la Communauté;
Doc. R/2520/1/76 (Fin. 667 rév. 1).

6. Les données dont on dispose actuellement n'autorisent pas encore une réorientation générale de la politique conjoncturelle. Il importera toutefois, durant les prochaines semaines et les mois à venir, de surveiller étroitement l'évolution, de manière à pouvoir réagir en temps utile à une éventuelle paralysie des éléments moteurs de l'expansion économique, à l'intérieur comme sur le plan extérieur.

Par ailleurs, la politique économique à suivre devra rester différenciée suivant les Etats membres :

- Les pays déficitaires doivent poursuivre une politique rigoureuse en matière monétaire, de finances publiques et de revenus, afin de réduire les déficits de balance des paiements et les taux d'inflation, de rompre l'enchaînement des dépréciations monétaires et des hausses de prix, et de rétablir ainsi dans le plus bref délai un climat de confiance.
- Les pays qui ne sont pas soumis à des contraintes extérieures et qui peuvent escompter un nouveau ralentissement de la hausse des prix doivent veiller à développer la demande intérieure. Ainsi, soutiendront-ils les efforts des pays déficitaires qui, en l'absence d'une reprise de la demande extérieure, ne pourraient aboutir qu'au prix d'un net affaiblissement de l'activité économique et d'une aggravation du chômage.

2) DECLARATION DU CONSEIL EUROPEEN: Relations avec le Japon

Le Conseil européen souligne l'importance qu'il attache au maintien de bonnes relations entre la Communauté et le Japon et affirme son vif désir de voir ces relations se développer au bénéfice tant de la Communauté que du Japon.

Le Conseil européen constate avec inquiétude les effets produits par les pratiques suivies jusqu'à présent au Japon en matière d'importations et d'exportations ainsi que la détérioration rapide de la situation des échanges commerciaux entre la Communauté et le Japon et les difficultés apparues dans certains secteurs importants de l'industrie. Des efforts particuliers s'imposent afin de remédier à cette situation, une attention particulière devant être accordée au développement rapide des importations du Japon en provenance de la Communauté en vue de l'établissement de relations commerciales mutuellement profitables.

En conséquence, le Conseil européen invite les instances compétentes de la Communauté à poursuivre de toute urgence l'examen de ces problèmes et à concentrer tous leurs efforts, au cours de discussions avec le Japon, sur cet aspect important de la politique commerciale commune. Il escompte que des progrès notables auront été accomplis avant sa prochaine réunion pour en arriver à des solutions qui présentent un caractère d'urgente nécessité pour la réalisation des objectifs de la Communauté.

Le Conseil européen prend acte avec satisfaction de ce que le Gouvernement japonais est disposé à coopérer avec la Communauté européenne sur une base de compréhension mutuelle à la solution des problèmes qui se posent.

3) C. C. E. I.

Le Conseil européen réaffirme l'importance qu'il attache à l'ensemble des problèmes touchant à la coopération économique internationale et, dans ce contexte, à la C.C.E.I.

Il considère que la nature, la composition et l'objet même de cette Conférence lui confèrent une signification particulière qui justifie la poursuite des efforts déjà entrepris.

Le Conseil européen estime que des efforts supplémentaires doivent être accomplis de part et d'autre en vue d'aboutir à des conclusions mutuellement satisfaisantes, permettant des progrès notables de la coopération économique internationale et une contribution importante au développement économique des pays en voie de développement.

La Communauté, pour sa part - consciente de l'interdépendance croissante des économies et soucieuse de favoriser un climat propice à la coopération économique internationale - est prête à apporter une contribution positive à la mesure de ses capacités et en fonction de l'évolution de son économie.

A l'issue de son échange de vues sur ce sujet, le Conseil européen a confirmé l'intérêt qu'il porte à la réussite du dialogue Nord-Sud et a demandé aux instances compétentes de la Communauté de mener dans cet esprit leurs travaux sur l'ensemble des questions en discussion.

UNION EUROPEENNE

- 1) Le Conseil européen a examiné le rapport sur l'Union européenne qui, à sa demande, lui a été présenté par M. Tindemans. Il a entendu un exposé de la présidence sur les travaux effectués et approuvé les orientations générales des commentaires des ministres des affaires étrangères sur les différents chapitres du rapport.
- 2) Le Conseil européen a marqué le plus grand intérêt pour les analyses et les propositions formulées par M. Tindemans. Il a partagé les vues exprimées par le Premier ministre de Belgique sur la nécessité de construire l'union européenne par un renforcement de la solidarité concrète des neuf Etats membres et de leurs peuples, tant sur le plan interne que dans leurs relations avec l'extérieur, et de doter progressivement l'union des instruments et des institutions nécessaires à son action. Il a estimé que l'union européenne devrait se traduire effectivement dans la vie quotidienne des individus en concourant à la protection de leurs droits et à l'amélioration de leur cadre de vie.
- 3) Le Conseil européen a eu, à cette occasion, une large discussion sur les principes qui doivent guider, au cours des prochaines années, la construction de l'union européenne.
L'union européenne se construira progressivement en consolidant et en développant l'acquis communautaire, les traités existants pouvant servir de base à de nouvelles politiques. La réalisation de l'union économique et monétaire est fondamentale pour la consolidation de la solidarité communautaire et pour l'établissement de l'union européenne. Une importance prioritaire doit être accordée à l'action contre l'inflation et le chômage ainsi qu'à la mise au point d'une politique commune de l'énergie et de la recherche et d'une véritable politique régionale et sociale de la Communauté.
- 4) La construction européenne doit aussi tirer le meilleur parti des possibilités de coopération entre les neuf gouvernements dans les domaines où les Etats sont prêts à exercer progressivement leur souveraineté d'une manière convergente. Cette forme de coopération engagée dans le domaine de la politique étrangère, doit conduire à la recherche d'une politique extérieure commune.
- 5) Dans la perspective définie par le rapport sur l'Union européenne, les chefs de gouvernement, se proposant de parvenir à une conception politique commune globale et cohérente, réaffirment leur volonté de développer l'autorité et l'efficacité des institutions communautaires, ainsi que l'adhésion des peuples à celles-ci et confirment le rôle directeur du Conseil européen.
- 6) Partant des conclusions auxquelles ont abouti les ministres des affaires étrangères, le Conseil européen invite ces derniers et la Commission dans les domaines de sa compétence à lui faire rapport, une fois par an, sur les résultats acquis et les progrès réalisables à court terme dans les différents domaines de l'union traduisant dans la réalité la conception commune de l'Union européenne.